



EHPAD
BAS-EN-BASSET
EHPAD Saint-Vincent
21, rue Jeanne d'Arc
43210 Bas-en-Basset

Tél : 04 71 66 71 35

Mail : administration@ehpad-basembasset.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
MAISON DE RETRAITE BAS-EN-BASSET
DU 24 Avril 2025 à 10 heures 30

Représentation	Noms et Prénoms des membres du Conseil d'Administration	Présent	Absent excusé
Famille de Résidents	Madame DUPUY Dominique		X
	Monsieur MAITRIAS Jean Yves	X	
	Madame CHAPUIS Annie	X	
Résidents	Madame MASSARDIER Claudette	X	
	Monsieur REYNAUD René		X
Membres du Personnel	Madame GONTAUD Hélène	X	
	Madame COSTILLE Christine	X	
	Madame PETIOT Christelle	X	
	Madame FOURNIER Sandra	X	
Direction	Monsieur VERRON Christian		X

Ordre du jour

1. Validation du précédent compte rendu..... 1
2. Présentation de l'ERRD 2024 2
3. Présentation des tarifs repas 2025..... 3
4. Présentation des enquêtes de satisfaction 2025 4
5. Questions diverses..... 5

1. Validation du précédent compte rendu

- Diffusion de l'information sur la boîte aux lettres sur le site internet réalisée.
→ Affichage à réaliser dans les secteurs ou à l'entrée ?
- Recrutement de Solange pour remplacer Murielle, animatrice à mi-temps.

2. Présentation de l'ERRD 2024

Madame GONTAUD présente une synthèse de l'ERRD 2024 qui doit être déposé sur une plateforme informatique avant le 30 avril 2024.

Tableau présentation tarifaire : HEBERGEMENT - DEPENDANCE - SOINS

Sur la répartition sur la partie Hébergement, il est réalisé un déficit de - 102 731,82 €
 Sur la répartition sur la partie Dépendance, il est réalisé un déficit de - 356,64 €
 Sur la répartition sur la partie Soins, il est réalisé un excédent de + 115 094,86 €

Soit un excédent de 12 106,40 euros.

Il propose l'affectation des résultats suivante :

ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte	Compte	EHPAD 430002055	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent	12 106,40 €	12 106,40 €
		Déficit (sans signe "-")		0,00 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)		12 106,40 €	12 106,40 €
--	---------------------------------	--	--------------------	--------------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement		0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits	12 106,40 €	12 106,40 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			12 106,40 €	12 106,40 €
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des article L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		0,00 €
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		0,00 €

III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)
10682	Réserves affectées à l'investissement	988 498,50 €		988 498,50 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	221 324,18 €		221 324,18 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	169 366,96 €	12 106,40 €	181 473,36 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	60 000,00 €		60 000,00 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)			0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)			0,00 €

Concernant l'analyse des chiffres du groupe 2 (frais de personnel) ; intervention du cabinet de conseil NEOPTIM afin d'optimiser les dépenses, notamment concernant les taxes sur les salaires, cela permettant à l'établissement de récupérer environ 57 000 €.

Mise en garde du trésor public à ce sujet, une provision d'un montant de 50000€ a donc été réalisée pour 2025.

Demande réalisée auprès du Conseil Départemental afin de transformer 1 lit d'hébergement temporaire en permanent, celle-ci a été acceptée.

A partir du 1^{er} mai, l'établissement disposera donc de 85 lits hébergement permanent et 1 lit d'hébergement temporaire.

Des frais sont à venir, notamment concernant le changement du système d'appel malade qui est défectueux. A ce jour, aucun budget n'est identifié pour ce type d'investissement.

Les investissements réalisés en 2024 ainsi que ceux à venir en 2025 sont présentés.

3. Validation des tarifs repas 2025

Augmentation de 5% basée sur celle prévue par le Conseil Départemental.

	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025 (validé en CA)	
Repas extérieur (portage)	7,50 €	7,50 €	7,80 €	8,58 €	9,00 €	
Repas du personnel	Entrée	2,48 €	2,58 €	2,58 €	2,84 €	2,98 €
	Plat chaud	2,68 €	2,78 €	2,78 €	3,05 €	3,20 €
	Menu complet	4,95 €	4,95 €	5,15 €	5,66 €	5,94 €
Repas accompagnant semaine	12,20 €	12,20 €	12,70 €	13,97 €	14,66 €	
Repas accompagnant dimanche et jours fériés	13,20 €	13,20 €	13,70 €	15,07 €	15,82 €	
Repas accompagnant (Noel et Jour de l'an)	15,20 €	15,20 €	15,80 €	17,38 €	18,25 €	

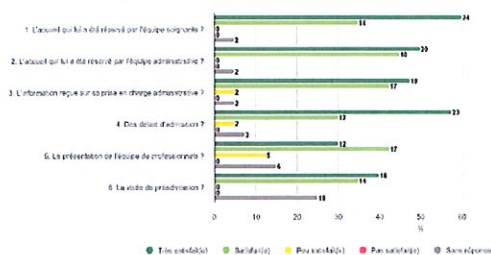
4. Présentation des enquêtes de satisfaction 2025

- **Enquêtes résidents : 27 retours sur 32 attendus**
- 96% estiment avoir l'intimité nécessaire dans leur chambre,
- 81.5% considèrent que l'on frappe bien à leur porte avant d'entrer,
- 100% disent se sentir en sécurité à l'EHPAD,
- 93% considèrent qu'il leur est possible de parler de leurs éventuels soucis à un membre du personnel,
- 78% estiment avoir les moyens de faire remonter leurs réclamations ou satisfactions,
- 93% estiment pouvoir agencer leur chambre à leur convenance,
- 100% disent être **satisfaits ou très satisfaits** de l'entretien des locaux,
- 96% estiment être **satisfaits** de la réactivité de l'établissement en cas de besoins de réparations éventuelles,
- 93% considèrent que les soignants répondent souvent ou toujours à leurs demandes lorsqu'ils sonnent et 85% estiment que la réponse apportée est adaptée
- 95% expriment que les soignants respectent toujours ou souvent : leur rythme, leur pudeur et leur confort
- La majorité des résidents estime être bien soignée à 93%
- 85% considèrent que leur linge de lit est changé aussi souvent qu'ils le souhaitent et 81.5% estiment être **satisfait** de la qualité de prise en charge de leurs vêtements
- 90.5% des résidents disent être globalement satisfaits des repas
- 67% des résidents se disent **satisfaits** des animations
 - Suggestions de + de chansons anciennes, d'accordéon et de théâtre.

Environ **92.6%** des résidents sont satisfaits ou très satisfaits de l'EHPAD.

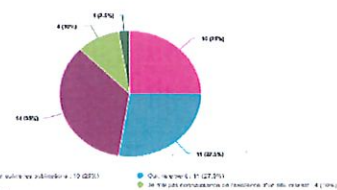
- **Enquêtes familles : 40 retours**

Exemple de question, que pensez-vous de ?



- 86% estiment être globalement **satisfaits ou très satisfaits** de l'accueil, admission et des informations données à l'entrée.

→ Mise en place d'une visite de préadmission systématique pour le résident et / ou son entourage ?



- 75% estiment être informés des réunions ou manifestations auxquelles ils peuvent participer et concernant la question « vous êtes-vous déjà rendu sur notre site internet ? »
 - + d'informations à venir sur le site internet concernant les réunions / manifestations ?
- 92.5% se disent **satisfaits ou très satisfaits** de l'ensemble du personnel,

- 73.5% se disent **satisfaits** globalement du cadre de l'établissement,
 - suggestions d'amélioration :
 - Agencement de la salle d'animation,
 - Rénovation des salles de bains,
 - Peinture des parties communes (couloirs)
 - Entretien et accessibilité des extérieurs
 - Entretien des vitres
 - Agencement du CANTOU
- 82.5% ont le sentiment que leur parent se sent en sécurité à l'EHPAD,
- 87.5% estiment que leur parent a la possibilité de recevoir un proche quand il le souhaite,
- 68% de satisfaction globale concernant les repas,
- 66% de satisfaction concernant l'information liée aux soins (75% concernant les infos données par l'équipe soignante et 57.5% par les médecins),
- 67.5% ont le sentiment que le maintien de l'autonomie de leur parent est assuré,
- 90% sont globalement **satisfaits** de l'accompagnement soignant au quotidien de leur proche,
- 75% sont **satisfaits** de l'environnement de la chambre de leur proche (possibilité de personnaliser, propreté de la chambre, respect du lieu privé, réponse aux sonnettes, réparations éventuelles),
 - plusieurs suggestions sur la rénovation des salles de bain (lavabos)
 - interrogations sur le système d'appel malade (accessibilité)
- 87.5% estiment que la chambre est adaptée au besoin de leur parent et est agréable à vivre,
- 90% estiment être **satisfaits** de l'entretien du linge de leur proche,
 - plusieurs remontées concernant la perte de linge ou le lavage trop chaud.
- 94.2% estiment être **satisfaits** des animations pour leurs proches,
 - suggestions de communiquer le planning aux familles : celui-ci est présent sur le site internet ?
- 82.5% des proches recommanderaient l'établissement à leur entourage,

Moyenne de satisfactions globale des familles : 3.9/5

5. Questions diverses

Madame CHAPUIS suggère que l'accès extérieur au CANTOU après le petit portillon soit ouvert aux familles qui souhaitent se promener avec leur proche. L'information sera transmise à l'équipe du CANTOU afin de permettre aux familles qui le souhaitent de pouvoir sortir avec leur proche.

Madame CHAPUIS relève que, après consultation du résident et de son entourage, certains résidents peuvent être nommés par leur prénom s'ils le souhaitent (exemple en unité COCON). Parfois si le résident est transféré vers une autre unité, cette pratique n'est pas maintenue et peut ne pas être appliquée quand la nouvelle unité.

Madame COSTILLE rappelle que la pratique habituelle est de nommer chaque résident par son nom de famille et que, en cas d'exception, si cela relève du projet personnalisé du résident et lui permet de se sentir mieux, la famille est consultée et l'appellation par le prénom peut être mise en place. L'information est ainsi inscrite dans le projet personnalisé du résident, cela sera désormais noté sur le logiciel Netsoins afin de maintenir la continuité de cette pratique dans tout l'établissement en cas de changement de secteur.

Madame MASSARDIER interroge sur l'évaluation du GIR, la méthode d'évaluation est présentée par la cadre de santé et une grille AGGIR lui sera remise.

Madame CHAPUIS interroge sur le groupe de parole des aidants organisé par la psychologue. Madame COSTILLE précise que ce groupe a été mis en place à l'initiative de la psychologue de l'établissement qui ressentait un besoin de s'exprimer de la part des aidants. Selon les retours de proches aidants et le nombre de personnes présentes, ce groupe pourra être reconduit par la suite.

Présentation du projet APAISE mené auprès de 14 résidents de l'EHPAD en lien avec une infirmière de recherche clinique de l'Hôpital Emile ROUX au Puy en Velay, au total 140 résidents sont concernés en Haute-Loire. Un groupe de résidents a été déterminé avec la psychologue, avec des évaluations réalisées en amont, et 2 fois par semaine un chorégraphe accompagnera les résidents pour améliorer leur mobilité. Ce projet vise un maintien, une amélioration, de l'autonomie des résidents. Plusieurs professionnels de l'EHPAD sont concernés : animatrice, cadre de santé, soignants pour accompagner le chorégraphe et faire vivre le projet au long terme.

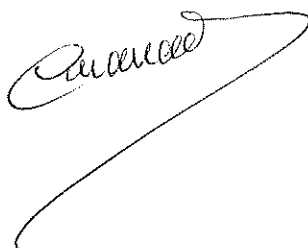
Questionnement de Madame MASSARDIER ; à qui appartiennent les fauteuils roulants ? Les fauteuils des résidents appartiennent à l'établissement, à l'exception des résidents qui arrivent avec un fauteuil à leur entrée et qui en sont donc propriétaires.

Mme CHAPUIS interroge sur l'installation d'une serrure sur le portillon côté COCON, pour le moment ce n'est pas envisagé car il s'agit d'un lieu de passage pour l'accès aux pompes funèbres.

Mme MASSARDIER remercie l'équipe administrative pour son accompagnement au sujet d'un problème administratif qu'elle a rencontré.

Fin de la séance à 12h30.

Mme MASSARDIER Claudette
Présidente du CVS



Mr VERRON Christian
Directeur

